

Dispositif ULIS

Collège André Malraux - Voreppe



Qu'est-ce qu'une **ULIS** ?



la salle du dispositif ULIS du collège André Malraux de Voreppe

Une ULIS est une

Unité

Localisée pour

l'Inclusion

Scolaire.

Ce n'est pas une classe mais un dispositif collectif ouvert. Celui-ci aide à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap.

Textes officiels :

- ◊ **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Loi d'orientation du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école.
- ◊ **Circulaire n°2015-129 du 21-8-2015** Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1er et le 2nd degrés.
- ◊ **Circulaire n°2016-117 du 8-8-2016, BO du 25 août 2016** Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Depuis septembre 2025,

Le collège André Malraux de Voreppe accueille des élèves avec des **Troubles des Fonctions Cognitives (TFC)**.

Quelles difficultés rencontrent les élèves avec des TFC ?

Tout individu étant singulier, chacun présente des capacités et des difficultés propres. Du fait des troubles des fonctions cognitives il peut éprouver des difficultés pour :

- Organiser sa pensée
- établir des liens de causalité
- gérer ses actions
- s'exprimer et communiquer facilement
- retrouver des données
- entrer dans la pensée abstraite
- trouver une réponse adaptée rapidement
- se repérer dans l'espace et dans le temps.
- mémoriser des informations
- fixer son attention
- établir des relations avec ses pairs
- suivre des règles de vie
- anticiper et planifier
- prendre en compte le contexte
- s'adapter à des changements

Qui oriente en ULIS ?



C'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui décide de l'orientation d'un élève vers une ULIS et qui lui offre la possibilité de suivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités, à ses besoins et d'acquérir des compétences sociales, scolaires.

Maison Départementale des Personnes Handicapées
(auss appelé MDA en Isère)



15 av. du Doyen Weil – 38000 Grenoble

Le **DASEN** (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) affecte les élèves dans un collège en particulier.

Comment fonctionne l'ULIS ?



la salle du dispositif ULIS du collège André Malraux de Voreppe

C'est un dispositif **ouvert** sur l'établissement scolaire et les autres classes du collège.
C'est un dispositif qui implique une **alternance** entre des phases de scolarisation au sein de la classe de référence et des regroupements pour des prises en charge pédagogiques spécifiques assurées par la coordonnatrice ULIS.
Ainsi, chaque élève est inscrit dans sa classe de référence en fonction de sa classe d'âge, de la 6ème à la 3ème.

Suivant ses aptitudes et ses centres d'intérêt, il suit dans sa classe, certains cours (inclusions). Chaque élève dispose d'un **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)** notifiant les modalités de prise en charge ainsi que d'un emploi du temps personnalisé (cours dans la classe de référence et temps en ULIS). Le PPS est réévalué chaque année en **ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation)** en présence des familles, de la coordonnatrice ULIS, de l'enseignante référente, de l'AESH-CO, des partenaires de soin ainsi que de l'équipe de direction du collège.
Les temps dans la classe de référence permettent d'adopter une posture d'élève en observant ses camarades, de participer, de partager une culture commune, d'apprendre avec les autres grâce à une aide adaptée.

Dans le dispositif ULIS, **les temps d'enseignement sont adaptés** aux besoins de chacun. Des aides sur les retours d'inclusions et des aides méthodologiques peuvent également être dispensés.
La présence d'une **AESH-CO** permet d'accompagner les élèves en inclusion ou de les aider au sein du dispositif.
Les années de 4ème ULIS et de 3ème ULIS sont consacrées à la préparation de **l'orientation** de l'élève (stages en milieu professionnel pour les 4ème et les 3ème, mini-stages en lycée professionnel pour les 3ème) et à la préparation soit du CFG (Certificat de Formation Générale) voire du DNB pro (Diplôme National du Brevet). Un PPO (Projet Personnel d'Orientation) est intégré au PPS en fin de 3ème ULIS.

Qui sont les partenaires de l'ULIS ?



en interne

La direction du collège
les enseignants du collège
la vie scolaire
le service médico-social (l'infirmière ; la Psy-EN ; le médecin scolaire)
l'enseignante référente

partenaires extérieurs

orthophonistes
psychomotriciens
ergothérapeutes
psychologues
CMP (Centre Médico-Psychologique)
CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)
SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile)
éducateurs
MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social).

Que fait la coordonnatrice ULIS ?



ses missions :

- organiser et assurer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en s'appuyant sur les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sur les programmes en vigueur.
- organiser les emplois du temps des élèves en fonction des indications figurant sur le PPS
- accompagner les enseignants en élaborant un PPI (Projet Pédagogique Individualisé) pour chaque élève de l'ULIS, en oeuvrant à l'accessibilité des apprentissages.
- définir le rôle de l'AESH-CO au sein de l'ULIS.
- assurer le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé qui accompagnent les élèves.
- participer aux ESS en lien avec l'enseignante référente afin de rendre compte de l'avancée du PPS de chaque élève.
- construire des actions de sensibilisation, d'information sur le thème de l'éducation inclusive.
- préparer l'orientation post-ULIS.



Et après l'ULIS collège, que se passe-t-il ?

Il existe plusieurs possibilités de formations en fonction des aptitudes scolaires, de l'autonomie de l'élève et de son projet professionnel :

- Un CAP ou un BAC Pro en lycée professionnel avec le soutien d'une ULIS Lycée.
- Un CAP en CFA ou en MFR (Maison Familiale et Rurale).
- Une intégration en IMPro (Institut Médico-Educatif Professionnel).